

# Algeria-Watch

21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris, France  
Tel.: 00 33 (0) 6 98388144

www.algeria-watch.org  
E-mail: algeria-watch@gmx.net

## Algérie Les déplacements de population : Un drame occulté

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels va procéder à l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques de l'Algérie (E/C.12/DZA/4 du 6 janvier 2009) lors de sa 44<sup>e</sup> session qui se déroulera du 3 au 21 mai 2010. Le Comité a soumis aux autorités une liste de points à traiter (E/C.12/DZA/Q/4 15 juin 2009). Parmi les points soulevés, celui concernant les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le gouvernement algérien, dans ses réponses (E/C.12/DZA/Q/4/Add.1 du 21 janvier 2010) a éludé le sujet. Notre organisation présente une contribution sur le sujet des personnes déplacées et attire l'attention du Comité sur le fait que les causes des déplacements de populations continuent à ce jour d'être occultées.

### Questions du Comité

8. Fournir des informations à jour sur les résultats du programme de relèvement rural de l'État partie, adopté en 2004 et entrepris en 2005 en vue d'encourager le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays.
11. Fournir des renseignements détaillés et à jour sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et les mesures spéciales prises par l'État partie pour protéger leurs droits économiques, sociaux et culturels.

### Réponse du gouvernement

1. Les différents programmes de développement initiés par l'État algérien (programme de soutien à la relance économique, programme de soutien à la croissance économique, programme spécial pour les régions des Hauts Plateaux, programme complémentaire pour les régions du Sud, etc.) visent essentiellement la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels de la population algérienne.
2. En dépit des situations difficiles traversées par notre pays durant les années 1990, l'Algérie n'a pas enregistré des déplacements massifs et significatifs des populations et, par conséquent, aucune mesure spécifique n'a été prise en faveur de cette catégorie de personnes.

## I. Le gouvernement ne reconnaît pas l'existence des déplacés

Durant les violences qui ont secoué l'Algérie durant les années 1990 et au-delà, des centaines de milliers de personnes ont fui leurs lieux d'origine. Il est question d'un million à un million et demi de personnes qui ont alors, pour diverses raisons liées à cette situation extrême, envahi les villes pour s'entasser et végéter dans des bidonvilles. Nombre de ces réfugiés ne se sont jamais réinstallés dans leurs villages désertés et ce pour de multiples raisons.

Dans son *Document de stratégie 2002-2006* pour l'Algérie<sup>1</sup>, la Commission européenne avançait le chiffre d'« un million de personnes déplacées des zones rurales et des destructions matérielles d'infrastructures sociales, économiques et administratives estimées à 20 milliards de dollars ».

Pour autant, le phénomène des déplacements de populations est aujourd'hui totalement occulté par le gouvernement, comme le montre clairement sa réponse à la question posée par le Comité. S'il prenait en charge ce drame dans toute ses dimensions sociales, économiques, écologiques et psychologiques, sa

<sup>1</sup> PARTENARIAT EURO-MED, *Algérie : Document de stratégie 2002-2006*,  
[http://ec.europa.eu/external\\_relations/algeria/csp/02\\_06\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/algeria/csp/02_06_fr.pdf),

responsabilité apparaîtrait de manière flagrante, à la fois par rapport aux causes de ces déplacements de masse, la gestion de leur accueil sur les lieux de regroupements et l'absence de programmes d'aide au retour.

Cette politique actuelle de dénégation contredit pourtant ouvertement les propres déclarations du chef de l'État algérien, dix ans plus tôt. Au début de son premier mandat – il a été élu en avril 1999 –, le président Abdelaziz Bouteflika avait en effet affirmé sa volonté de s'atteler à ce grave problème. Lors d'une visite à Alger de Romano Prodi, le président de la Commission européenne de l'époque, les 12 et 13 janvier 2001, il a demandé l'appui de celle-ci pour participer au projet lancé en 2000. Il s'agissait d'« un programme national d'urgence afin d'améliorer les conditions socioéconomiques de la pacification du pays et du retour des populations déplacées. À ce titre, les autorités ont élaboré un Plan de développement local, englobant les besoins de l'ensemble des communes, et avaient réservé un montant de 500 millions de dollars pour les opérations de réhabilitation sur le budget complémentaire 2000. Le programme de la Commission financerait l'équipement d'infrastructures de base, la réhabilitation des logements, la promotion des activités génératrices de revenus de la population locale et la reconstruction de quelques infrastructures d'importance socioéconomique<sup>2</sup> ». Le programme concernait environ soixante communes dans six préfectures de l'Ouarsenis, Mascara, Rélizane et Chlef, qui avaient notamment subi de très grands massacres fin 1997 et début 1998. Il était question du retour de 70 000 personnes (soit 5 % à 7 % des déplacés).

Conçu donc en 2001, ce programme de coopération avec la Commission européenne sera résilié deux ans plus tard : les autorités algériennes ne voulaient pas que des ONG autonomes – une des conditions de la Commission européenne – soient impliquées dans le projet et, surtout, les mesures que ce programme préconisait étaient considérées comme des « atteintes à la souveraineté de l'État algérien ».

Une journaliste française a mené en 2004 une enquête sur ce sujet manifestement très sensible : « La mauvaise volonté du ministre de l'Intérieur, Yazid Zerhouni, s'explique par son refus de voir des étrangers s'immiscer dans des affaires intérieures, résume une source européenne. Mais, au-delà, deux walis projetaient d'utiliser les fonds européens pour financer des plans très particuliers de réinstallation des déplacés. Il s'agissait de réimplanter de force dans des sortes de hameaux stratégiques des paysans que l'armée avait déplacés de force. Dans ces conditions, et en l'absence de tout contrôle européen, une partie du programme de la Commission aurait été détournée et n'aurait servi qu'à renforcer un dispositif de répression massive<sup>3</sup>. »

Il n'existe pas de chiffres officiels publics sur les déplacés internes en Algérie. Il ne semble pas non plus que des études aient été effectuées sur le sujet, car le gouvernement algérien nie le problème. Alors que le président de la République lui-même semblait bien en être conscient, puisque, lors d'un discours prononcé en avril 2004, il a affirmé que sur les 1,5 million de déplacés, 700 000 seraient revenus chez eux<sup>4</sup>. Les informations à propos des déplacés proviennent en premier lieu de la presse algérienne et sont souvent contradictoires. Il en est donc de même de la question du retour de ces réfugiés à leurs lieux d'origine. Tandis que de nombreux articles font état de retour de populations à partir des années 2004, en 2008 encore, certains journaux indiquent que selon le dernier recensement, effectué en 2008, plus de 80 % de la population algérienne vit dans des centres urbains. « Cela est dû au facteur sécuritaire, qui a vu des dizaines de milliers de familles s'installer dans les agglomérations ou à proximité des grandes villes en érigeant des bidonvilles et des baraques de fortune en quête d'une vie citadine<sup>5</sup>. »

Et malgré les déclarations du gouvernement affichant sa volonté d'engager de grands projets de développement dans les campagnes sinistrées, « ces politiques de développement n'ont accordé que peu de place pour les régions rurales où l'on manque de tout (eau, électricité, assainissement, structures de santé, écoles, routes, lieux de distractions...) [...] Les statistiques du recensement ont également mis à nu

---

2 *Ibid.*, p. 38.

3 José GARÇON, « Comment Alger a saboté un programme de l'UE », *Libération*, 14 avril 2004.

4 *Le Figaro*, 6 avril 2004 (cité dans INTERNAL DISPLACEMENT MONITORING CENTER (IDMC du Norwegian Refugee Council), *Algeria : Return Continues Amid Improved Security, A profile of the Internal Displacement Situation*, 4 juillet 2006, p. 16).

5 « Les villes algériennes surpeuplées », *Liberté*, 18 juin 2008.

les failles de la politique agricole, qui n'a pu jusqu'ici inciter les populations issues des zones rurales à y retourner ou à s'y maintenir<sup>6</sup> ».

Une grande partie des familles ayant fui leurs villages dans les années 1990 vivent toujours en 2010 dans des bidonvilles et baraquements autour des villes. Même si la situation sécuritaire leur permettrait désormais de retourner dans leurs villages et hameaux d'origine, elles persistent à vivre dans cette situation. En fuyant, elles ont déjà perdu tout ce qu'elles avaient, leurs terres, leurs maisons, parfois elles ont même du refaire leur vie plusieurs fois ; elles tiennent à garder ce qu'elles ont acquis depuis, même s'il ne s'agit que d'un taudis. Les régions qu'elles ont quittées sont très souvent totalement délaissées par l'État, tout y est à refaire : voiries, infrastructures administratives, installations sanitaires, écoles, conduites d'eau et de gaz, électricité, etc. Les terres étant en friche, comment ces familles sans soutien financier pourraient-elles reprendre le travail agricole ? D'autant que, ayant quitté les champs quinze ans plus tôt, la tradition du travail de la terre s'est perdue. Mais il faut surtout souligner l'absence de volonté du gouvernement pour permettre aux paysans déracinés de se réinstaller. Et il n'existe ni instances gouvernementales ni institutions internationales ou organisations non gouvernementales qui s'intéressent sérieusement à ce problème.

## II. Pourquoi ces déplacements de populations ?

Une des raisons majeures expliquant que les autorités algériennes ne prennent pas sérieusement en charge le dossier des déplacés et nient son existence même est la responsabilité de l'État dans ce drame. Il faut rappeler qu'en janvier 1992, les premières élections législatives pluralistes ont été interrompues par l'armée, qui a instauré un état d'urgence toujours en vigueur à ce jour. Le but de ce putsch avait été d'empêcher que le Front islamique du salut (FIS) n'obtienne la majorité des sièges au Parlement. Il s'en est suivi une répression qui, au fil des années, a pris un tour paroxystique. Le chef de la Direction du contre-espionnage (DCE) des services secrets de l'armée (Département de renseignement et de sécurité, DRS), le général Smaïl Lamari, dit « Smaïn » (décédé en août 2007), avait déclaré dès le mois de mai 1992, lors d'une réunion regroupant de nombreux officiers de la DCE, qu'il était « prêt et décidé à éliminer trois millions d'Algériens s'il le faut pour maintenir l'ordre que les islamistes menacent<sup>7</sup> ».

Des villages et des quartiers entiers sympathisaient avec le FIS et n'acceptaient pas le diktat du commandement militaire. Malgré la rapide décapitation du parti d'opposition (interdiction du parti et de toutes les structures affiliées, arrestation de milliers de maires, élus du premier tour et autres cadres), une rébellion armée s'est organisée, qui s'est renforcée à mesure que la répression s'amplifiait. À partir de la fin 1993, des unités de l'armée ou combinées (militaires, gendarmes, policiers, forces spéciales), accompagnées à partir de 1994 de milices, ont terrorisé les habitants de ces localités. Tous les hommes susceptibles de soutenir la rébellion étaient sortis de force de leurs maisons, embarqués ou liquidés sur place. Cette violence a dès cette époque fait fuir des milliers de familles.

### 1. Les stratégies contre-insurrectionnelles ont contraint des populations à fuir

À partir de la fin 1994, l'armée a progressivement repris le contrôle sur le plan militaire (en particulier des régions proches des grandes villes, notamment l'Algérois), au prix de dizaines de milliers de morts. L'objectif étant de venir à bout de toute rébellion armée, c'est par la terreur que des villages entiers ont été vidés de leurs habitants. Les groupes de résistance armée se sont installés dans les régions montagneuses où ils étaient moins vulnérables.

La traque aux islamistes armés par des méthodes « conventionnelles » n'aboutissant pas aux résultats escomptés, les services du DRS – en particulier ceux du contre-espionnage (DCE) dirigés par Smaïn Lamari – ont utilisé de plus en plus de faux groupes armés qu'ils contrôlaient, créés dès 1992, ou

6 « Pourquoi les Algériens fuient-ils les campagnes ? », *Liberté*, 18 juin 2008.

7 Propos rapportés par l'ex-colonel Mohammed Samraoui, alors membre de la DCE, qui était présent à cette réunion (Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang. Algérie : comment les services secrets ont manipulé les groupes islamistes*, Denoël, Paris, 2003, p. 162).

manipulé des groupes existants en y infiltrant leurs agents, à la fois pour combattre les rebelles armés et pour mettre au pas une population hostile au pouvoir.

Selon une étude très complète sur les massacres en Algérie publiée en 2004 par le Comité Justice pour l'Algérie : « À partir de 1996, les régions dans lesquelles la rébellion est la mieux implantée font l'objet d'attaques de groupes armés non identifiés présentés dans les médias algériens et leurs relais français et occidentaux comme étant islamistes, généralement du GIA. Il est aussi question d'affrontements entre factions armées qui seraient à l'origine de massacres de civils. Il s'ensuivra des déplacements de population d'une ampleur absolument considérable (et largement comparables aux déplacements forcés imposés par l'armée française pendant la guerre d'indépendance) : fuyant les "égorgeurs", des centaines de milliers de civils des régions touchées choisiront en 1996 et 1997 l'exode vers les villes, où ils s'entasseront dans des bidonvilles, dans des conditions effroyables. [...] Des centaines de familles quittent leurs montagnes à partir de fin 1996 pour trouver refuge chez des parents dans la plaine ou aux abords des villes dans des campements de fortune. Dans des quartiers comme Bentalha ou Raïs qui connaîtront quelques mois plus tard les plus horribles massacres de cette guerre, de nombreux réfugiés de la région de Médéa (Tablat, Beni Slimane...) s'installent dans des maisons vides, abandonnées par leurs habitants qui eux aussi ont fui l'insécurité qui y prévalait dans les années précédentes. Cette installation provisoire ne s'est pas faite sans l'autorisation de l'armée, qui a enregistré les noms des nouveaux venus. [...] Au fil des mois de l'année 1997, les massacres quasi quotidiens se rapprochent peu à peu de la capitale, accélérant les vagues d'exodes en direction de la ville. À partir de l'été, les massacres touchent la périphérie d'Alger. Les écoles, places publiques et administrations sont investies par ces milliers de personnes qui ne savent plus où aller. Certaines d'entre elles fuient pour la seconde ou troisième fois. Ceux qui restent dans leurs quartiers se munissent de tout ce qu'ils peuvent utiliser<sup>8</sup>. »

Nesroulah Yous, qui a lui-même échappé à un des plus grands massacres commis aux portes d'Alger, celui de Bentalha en septembre 1997, relate dans son livre publié en 2000 qu'à partir de 1995-1996, de plus en plus d'habitants originaires des régions qui soutenaient l' AIS (Armée islamique du salut) s'étaient installés dans son quartier, fuyant les hordes d'assaillants – véritables escadrons de la mort – qui s'attaquaient aux populations civiles et que personne ne connaissait : « Depuis le mois d'avril [1997], dans la région de Médéa, les massacres ont pris des dimensions effroyables. Des familles entières fuient et comme nous avons de nombreux voisins originaires de Tablat, nous essayons d'en héberger quelques-unes. Ce que nous racontent les réfugiés est inimaginable et effrayant. [...] Des militaires se faisant passer pour des islamistes terrorisent la population. À Beni Slimane, de faux terroristes ont ainsi fait sortir des fidèles de la mosquée par groupes de cinq, avant de les égorger dehors. Ces témoignages terrifiants ne proviennent pas seulement de cette région. Tout au long de l'été, les chiffres de morts et les noms de localités touchées vont défiler comme une funèbre litanie ; souvent nous rencontrons des rescapés de Thalit, El-Omaria (dans la région de Médéa), Aïn-Defla et, plus près de chez nous, Bougara, Baba Ali, Souhane, Beni Ali, où des dizaines de victimes périssent sous les balles et les lames d'assaillants sanguinaires<sup>9</sup>. »

Dans les villages ainsi soumis à la terreur, les militaires tentaient ensuite de contraindre les habitants qui y restaient à former une milice, ce que beaucoup refusèrent. Ces milices, créées officiellement pour défendre les populations (ne s'appelaient elles pas officiellement « groupes de légitime défense » ?), ont joué un rôle prépondérant dans cette lutte contre-insurrectionnelle<sup>10</sup>. Habib Souaïdia, officier des forces spéciales jusqu'en 1995, a cité dans son livre témoignage publié en 2001 l'exemple de la milice d'El-Mekhfi, sévissant dans la région de Lakhdaria en 1994 : elle « ne s'est pas contentée de protéger les villages. [...] El-Mekhfi et ses hommes se sont attaqués à tous les villages où des jeunes avaient rejoint le

8 Salima MELLAH, *Les Massacres en Algérie, 1992-2004*, Comité Justice pour l'Algérie, mai 2004, p. 20-21, [http://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier\\_2\\_massacres.pdf](http://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_2_massacres.pdf)

9 Nesroulah YOUS (avec la collaboration de Salima MELLAH), *Qui a tué à Bentalha ? Algérie, chronique d'un massacre annoncé*, La Découverte, Paris, 2000, p. 140-141.

10 Voir notamment Salah-Eddine SIDHOUM et ALGERIA-WATCH, *Les milices dans la nouvelle guerre d'Algérie*, décembre 2003, [http://www.algeria-watch.org/pdf/pdf\\_fr/milices\\_guerre.pdf](http://www.algeria-watch.org/pdf/pdf_fr/milices_guerre.pdf)

maquis, semant la mort et la désolation sur leur chemin<sup>11</sup> ».

En janvier 1998, un journaliste du journal britannique *The Observer* a explicité ainsi la logique de ces actions : « Les généraux [algériens] ont appliqué leur propre version d'une opération que les Britanniques en Malaisie et les Américains au Viêt-nam avaient jadis qualifié de "programme des villages stratégiques"<sup>12</sup>. » Un témoin lui raconta : « Mon oncle habitait dans la région de Jijel [en Kabylie], une région très boisée qui abritait des terroristes. L'armée, sous le commandement du général Boughaba, vint dans son village et somma les villageois de prendre les armes pour se défendre eux-mêmes contre les terroristes. Le problème était qu'en acceptant, ils prenaient parti pour le régime, ce qu'ils ne voulaient pas, car ils devenaient une cible pour les terroristes. Mon oncle dit qu'il réfléchirait, mais finalement il refusa la proposition. Pendant deux semaines, le village fut isolé par l'armée. Aucun approvisionnement, aucun véhicule ne fut autorisé à entrer et les papiers d'identité des villageois furent saisis. La pression monta encore d'un cran. L'armée exigea des gens qu'ils se décident. Mon oncle et d'autres tentèrent de résister à cette pression. Puis, une nuit, quatorze personnes furent massacrées. Le lendemain, chacun se décida. L'un prit les armes, l'autre fuit vers la ville. "Qui avait tué les quatorze personnes ?" L'armée. Ils le firent pour terroriser les gens et les attirer de leur côté. Maintenant le général Boughaba a été muté à Alger, pour réaliser le même travail. »

Fin 1997, Algeria-Watch a recueilli le témoignage d'un demandeur d'asile algérien en Allemagne, qui rapporta que les habitants du quartier dans lequel il vivait avaient été contraints en 1995 de former une milice, ce qu'ils avaient refusé : « Un massacre a [ensuite] été commis à environ 800 m au sud de notre quartier : dix-sept morts. Des survivants ont essayé d'alerter la gendarmerie par les haut-parleurs de la mosquée, mais personne, en cette nuit, n'a répondu à leur appel. Les forces de l'ordre venues le lendemain, ont laissé entendre aux rescapés que les auteurs du massacre étaient à identifier parmi leurs propres enfants et qu'ils feraient mieux de s'armer à leur tour. Ma famille, comme beaucoup d'autres, a décidé de fuir vers les bidonvilles situés plus au nord en direction d'Alger<sup>13</sup>. »

## **2. Les autorités n'ont pas protégé des populations en danger**

Entre 1996 et 1997, les massacres perpétrés par des groupes armés se réclamant de l'islam – dont on apprendra plus tard qu'ils étaient contrôlés par le DRS et agissaient conformément à la stratégie de « contre-insurrection » décidée par ses chefs – se sont déplacés des régions montagneuses du sud vers les plaines proches d'Alger. Tandis que les populations des campagnes de Blida, Médéa, Aïn-Defla, M'sila, etc., fuyaient vers la plaine de la Mitidja pour échapper aux hordes de tueurs, ces derniers les ont rattrapés à la périphérie d'Alger à partir de l'été 1997. Nous rapportons ici trois des plus grands massacres commis alors par ces « groupes islamistes de l'armée », comme les a ensuite surnommés la population algérienne, qui n'a pas été dupe sur ses véritables commanditaires.

Le 28 août 1997, un carnage a eu lieu à Er-Raïs (commune de Sidi-Moussa), à quelque 25 km d'Alger. Les habitants rapportèrent que des hommes armés avaient débarqué à 23 h 45 d'un convoi de camions pour investir le quartier (à quelques centaines de mètres d'un campement militaire). Plus de 300 personnes furent tuées et 200 autres blessées dans ce massacre, qui a duré plus de cinq heures. Officiellement, seulement 38 morts seront reconnus. Les tueurs étaient munis de kalachnikovs, sur lesquelles étaient fixées des torches électriques, des poignards de « commandos » et des haches. Après leur forfait, ils disparurent dans la nature, sans que les militaires soient intervenus, ni pour protéger la population ni pour poursuivre les assaillants. Au contraire, les rescapés ont rapporté que les militaires avaient bouclé le quartier, les empêchant de fuir.

Le même scénario s'est reproduit dans la nuit du 5 au 6 septembre 1997, dans le quartier populaire de Sidi-Youcef à Béni-Messous (Alger) : 70 à 150 personnes (selon les sources) ont été tuées par des

11 Habib SOUAÏDIA, *La Sale Guerre*, La Découverte, Paris, 2001, p. 150.

12 John SWEENEY, « We know how to deal with the bully of Baghdad (just follow Clinton). It's Algeria that will really test Cook's ethical policy », *The Observer*, 18 janvier 1998.

13 ALGERIA-WATCH, « Un quartier sombre dans la terreur », fin 1997, <http://www.algeria-watch.org/farticle/aw/awtermiloud.htm>

hommes armés venus dans des camions, dont certains portaient des tenues militaires. De nombreux enfants et femmes ont été effroyablement mutilés avant d'être assassinés. Le massacre s'est déroulé à quelques centaines de mètres du siège de la garde présidentielle et à quelques minutes des casernes du DRS, au cœur même de la zone la plus militarisée du pays, où l'on ne compte pas moins de quinze casernes sur quelques kilomètres carrés.

Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1997, c'est le quartier de Haï-Djilali à Bentalha (commune de Baraki), à moins de 20 km à l'est d'Alger, qui a été attaqué par plusieurs dizaines d'assaillants. Les habitants du quartier s'y étaient préparés et depuis des semaines, ils montaient des gardes en implorant l'armée pour qu'elle leur fournisse des armes et installe un poste militaire au centre du quartier. En vain. Officiellement, 85 citoyens auraient été tués, tandis que les survivants et les sources hospitalières parlèrent de plus de 400 morts et 120 blessés. Là aussi, des camions ont transporté les hommes en armes, qui ont procédé systématiquement à la recherche de personnes précises pour les tuer. Les miliaires avaient bouclé le quartier et empêché les survivants de fuir. Ce sont les habitants des quartiers environnants qui, au petit matin, ont investi Haï-Djilali et ont porté secours aux blessés et rescapés. Les assaillants ont pu fuir, emportant avec eux femmes et biens. Les femmes kidnappées ont été retrouvées plus tard égorgées.

Confrontées à de multiples accusations de non-assistance à population en danger, les autorités algériennes ont alors développé toute une panoplie d'explications, résumée en 1999 dans ses mémoires par le général Khaled Nezzar, ancien chef d'état-major (de 1988 à 1990) et ministre de la Défense (de 1990 à 1993) et alors homme fort du régime (un argumentaire fallacieux et visant à effacer la responsabilité directe des chefs du DRS et de l'armée, comme Algeria-Watch le démontrera plus tard<sup>14</sup>) : « Il est vrai que les tueries successives et rapprochées dans le temps survenues à Bentalha, Raïs, Béni-Messous et dans la région de Rélizane à l'ouest du pays, ont sérieusement entamé, dans l'opinion, la crédibilité des forces de sécurité dans leur mission de protection de la population. Les délais prolongés des exactions, la présence de forces de sécurité quadrillant les secteurs et l'évanouissement dans la nature des terroristes une fois leurs forfaits accomplis, ont contribué à alimenter le doute sur la capacité des forces de sécurité à remplir sa mission convenablement.

Les raisons qui expliquent ce qui, à première vue, semble inexplicable, reposent sur les facteurs suivants ;

- 1) la présence au sein de la population ciblée de complices actifs totalement sous l'emprise des terroristes ;
- 2) la présence de groupes terroristes implantés dans un tissu urbain à l'intérieur d'infrastructures aménagées facilitant leurs exactions et leur fuite une fois celles-ci commises, toujours au bénéfice d'un écran de complicité ;
- 3) l'urbanisation sauvage et très dense, rendant encore plus difficiles et plus lentes les interventions de secours ;
- 4) la *fetwa* rendant licite, non seulement l'assassinat de civils, mais légitimant aussi le butin (*el ghanima*), donnant une onction religieuse à ces crimes ;
- 5) les lieux, pendant les attaques, étaient plongés dans l'obscurité à dessein, engendrant une mêlée entre les victimes et leurs bourreaux.

Dans ces conditions, quand bien même une unité se trouverait à proximité, l'intervention devient très contraignante en raison de l'obscurité, des pièges parsemés, au préalable, sur tous les accès d'intervention possibles et, surtout, de la mêlée entraînant la confusion totale. Une attitude pour le chef de l'ordre dans ce cas, consiste à se manifester par la présence et par les feux, afin de limiter les pertes sans risques pour les civils et tenter de neutraliser les terroristes en leur coupant le chemin de repli.

En tout état de cause, il faut bien admettre qu'aucune armée au monde n'est en mesure d'assurer la sécurité de chaque hameau, centre de vie, agglomération et points sensibles de toutes sortes, dans le même temps, de surcroît quand le danger non identifié émane de ces agglomérations, hameaux ou centres

---

14 Salima MELLAH, *Les Massacres en Algérie, 1992-2004, op. cit.*

de vie mêmes. Dans pareille situation, la parade immédiate consiste en un système d'autoprotection armée pour, au moins, tenir en respect les assaillants dans l'attente des secours, au mieux, leur faire échec<sup>15</sup>. »

Amnesty International, de son côté, constatait dès 1998 l'absence des forces de sécurité et s'interrogeait sur les causes de la non-intervention de celles-ci : « La plupart des tueries ont été commises non loin de la capitale, dans les régions d'Alger, de Blida et de Médéa, les plus militarisées du pays. Dans de nombreux cas, les massacres, qui se prolongent parfois pendant plusieurs heures, ont été perpétrés à quelques kilomètres, voire quelques centaines de mètres, de casernes ou d'avant-postes de l'armée et des forces de sécurité. Toutefois, malgré les cris et les appels à l'aide des victimes, les coups de feu ainsi que les flammes et la fumée s'élevant des maisons incendiées, les forces de sécurité ne sont intervenues ni pour sauver les personnes en train d'être massacrées, ni pour appréhender les auteurs des tueries, qui sont toujours parvenus à s'enfuir. Des survivants et des voisins ont affirmé qu'ils avaient téléphoné aux postes de sécurité ou qu'ils s'y étaient précipités et que les membres des forces de sécurité avaient refusé d'intervenir, en affirmant qu'ils n'avaient pas reçu mandat pour le faire. Dans deux cas au moins, des survivants ont raconté comment des gens qui essayaient de s'enfuir de villages où des massacres étaient en train d'être commis avaient été refoulés par un cordon de membres des forces de sécurité, qui n'étaient pas intervenus pendant la tuerie et n'avaient pénétré dans le village qu'après le départ des assaillants. Il est indéniable que des casernes de l'armée et des avant-postes des forces de sécurité se trouvent à proximité du site de plusieurs massacres. Les autorités algériennes ne nient pas non plus le fait que les forces de sécurité ne sont pas intervenues pendant les massacres. La question de savoir pourquoi elles ont agi de la sorte reste sans réponse<sup>16</sup>. »

Abdelkader Tigha, sous-officier du DRS en poste au CTRI de Blida au moment des massacres, explique que si les militaires, pourtant « toujours proches des lieux ciblés par le GIA » ne sont pas intervenus, c'est que l'ordre des chefs était de ne pas intervenir. Il explique que le CTRI de Blida a bien donné à l'époque des instructions aux différents secteurs opérationnels de la région (Bouinem, Baraki, Bougara, Sidi-Moussa) de ne pas intervenir en cas d'attaque de ces localités par le GIA<sup>17</sup>.

Les massacres qui ont fait le plus de victimes se sont déroulés dans la grande banlieue d'Alger, où étaient stationnés plus de 100 000 soldats, sans compter les effectifs de la police et de la gendarmerie. Il est donc hautement invraisemblable, si l'armée avait vraiment la volonté, comme l'a prétendu le général Nezzar, de protéger du « terrorisme » les populations civiles, que cette concentration d'effectifs n'ait pas permis de protéger les quartiers touchés et de secourir ceux qui ont pu les fuir. D'ailleurs, à l'époque, nombre d'observateurs étrangers n'étaient pas dupes. Le secrétaire général de l'ONU lui-même, Kofi Annan, encore sous le coup de l'émotion suscitée par ces tueries, a ainsi exprimé dans un premier temps la nécessité pour la communauté internationale d'agir : « Nous sommes en présence d'une situation qui a longtemps été considérée comme un problème intérieur. Il est extrêmement difficile pour nous tous de faire comme si rien ne se passait, comme si nous n'étions pas au courant et devons abandonner la population algérienne à son propre sort<sup>18</sup>. »

Les défenseurs des droits de l'homme en Algérie ainsi que de grandes ONG ont demandé dès octobre 1997 qu'une enquête internationale établisse les faits. Début janvier 1998, le porte-parole du département d'État américain a lui aussi appelé à l'ouverture d'une enquête internationale et à des mesures de protection pour la population civile. Il recommandait aussi la visite d'un rapporteur spécial de l'ONU.

### **3. Les suspicions pèsent sur les forces armées à propos de certains massacres**

Déjà début 1998, des déserteurs de l'armée ont révélé que des massacres commis depuis 1994 l'avaient

15 Khaled NEZZAR, *Mémoires du général*, Chihab, Alger, 1999, p. 80-81.

16 AMNESTY INTERNATIONAL, « Algérie : la population prise au piège de la violence », in REPORTERS SANS FRONTIÈRES (dir.), *Algérie, le livre noir*, La Découverte, 1998, p. 212-213.

17 Abdelkader TIGHA, notes du 8 février 2003.

18 AFP et Reuters, 30 août 1997.

été dans des quartiers dont les habitants avaient majoritairement voté pour le FIS : « Cette unité spécialisée a pour base la caserne de Ben-Aknoun à Alger. Au début, cette unité était constituée de six à dix éléments vêtus de la *Kachabia* ou de la *Djellaba* qui laissent pousser des barbes d'une dizaine de jours. Leur méthode de travail est la suivante : au milieu de la nuit, ils sont transportés dans des véhicules civils dans les quartiers islamistes comme Cherarba, les Eucalyptus, Sidi-Moussa, Meftah, etc. Les éléments rentrent dans les localités et ciblent des familles bien précises, celles auxquelles appartiennent les islamistes recherchés. Ils frappent à la porte en criant : « Ouvrez ! Nous sommes les Moudjahiddines. » Dès que la porte s'ouvre, les occupants sont tous tués. Au petit matin, le bilan s'élève à environ une trentaine de morts. Les maisons sont détruites ensuite, durant la journée<sup>19</sup>. »

Les localités éloignées des agglomérations importantes servaient de refuge aux militants islamistes qui avaient fui la répression et qui combattaient les forces armées. L'armée a procédé au « nettoyage » de ces endroits et de très nombreuses familles les ont quittés, pour échapper à la fois à ses représailles et à la pression des groupes armés, de plus en plus acculés.

Que des exécutions extrajudiciaires ont été commises par les forces armées, toutes composantes confondues, est établi par de très nombreux témoignages, de victimes rescapées, de témoins et de membres de l'armée en service durant cette période. Si de graves indices permettent de supposer une implication directe de l'armée dans certains massacres collectifs, celle-ci doit encore être prouvée par des enquêtes indépendantes et impartiales. Il faut rappeler que les populations touchées ont été à la fois intimidées et achetées et que, s'il a été possible de récolter des récits à chaud, très vite les autorités algériennes ont repris le contrôle et interdit tout témoignage.

Toutefois, des membres de l'armée eux-mêmes ont affirmé avoir participé à des massacres ou entendu leurs supérieurs confirmer leur implication, comme le rapporte notamment ce témoignage publié en octobre 1997 par le quotidien français *Libération* : « On nous a emmenés en avion, puis on a pris des camions, vers 2, 3 heures du matin, on était à côté d'un douar, environ 120, 130 hommes, on a dit aux 86 appelés, tous ceux de ma classe, de rester sur la colline qui dominait le douar et de ne pas bouger, sauf si on voyait une fusée éclairante lancée depuis les rues du village. Les “contractuels” [les engagés, ndlr] — ils étaient environ 25 — sont partis dans le douar. On n'a rien vu, alors on est resté sans bouger. Vers 5 heures, 5 heures et demie du matin, ils sont revenus. Ils étaient grimés, avec des fausses barbes et sentant le musc comme des islamistes. Ils avaient gardé les pantalons de treillis mais ils avaient des T-shirts civils, ils ressemblaient vraiment à des islamistes typiques. Certains avaient du sang sur leurs pantalons et leurs couteaux de paras étaient aussi ensanglantés. Ils ont enlevé leurs barbes. On n'a rien demandé — on ne demande rien dans l'armée — et je ne me suis pas posé de question. [L'unité rentre à la caserne dans la matinée.] J'apprends alors qu'un massacre a eu lieu dans le douar où l'on était, on l'a su par des gendarmes qui étaient à côté, il y aurait eu une trentaine de morts, on a fait le rapprochement, on a compris, mais on n'en a pas parlé, on avait peur<sup>20</sup>. »

Mais ce sont surtout des ex-membres des services du DRS ou des forces spéciales qui ont confirmé à la fois la participation de ces éléments à des massacres et la manipulation de groupes armés participant à des tueries. C'est le cas par exemple de l'ex-colonel Mohamed Samraoui, ancien bras droit de Smaïn Lamari (chef de la Direction du contre-espionnage du DRS de 1990 à 2007), qui a écrit dans son livre publié en France en 2003 : « Ce qui est en tout cas certain, c'est qu'on ne peut attribuer [ces crimes] à des groupes islamistes autonomes, et cela pour une simple raison : comme je l'ai expliqué, à partir de la mi-1996, tous ces groupes avaient été éliminés, soit par l'action des forces spéciales, soit, surtout, par celle des GIA contrôlés par le DRS. À partir de cette date, les seuls groupes armés qui continuaient à agir “au nom de l'islam” étaient ceux contrôlés par les services — directement ou par “émirs du DRS” interposés, comme Djamel Zitouni, puis Antar Zouabri. Seuls les aveugles et les complices du pouvoir peuvent considérer comme relevant du modèle traditionnel des luttes de guérilla des groupes terroristes qui n'ont aucun commandement unifié, qui ne se donnent même pas la peine de produire des revendications vérifiables de

---

19 « Témoignage du Transfuge “Adlane Chabane” », *El-Watan-El-Arabi*, 2 janvier 1998, <http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvreve/Chabane.htm>

20 *Libération*, 23 octobre 1997.



leurs actions, voire qui renoncent à les revendiquer. Ce sont ces groupes qui ont commis ces massacres, majoritairement localisés dans l'Algérois, dans un espace à peine grand comme la moitié d'un département français, où la concentration de forces de sécurité était pourtant absolument impressionnante. Si celles-ci ne sont jamais intervenues, c'est qu'elles en avaient reçu l'ordre, au plus haut niveau : pour tous ceux qui connaissent de l'intérieur l'armée algérienne, il n'y a pas d'autres explications possibles<sup>21</sup>. »

### III. L'ONU et les réponses du gouvernement

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU, dans ses observations et recommandations du 18 août 1998<sup>22</sup>, a fait état d'« allégations persistantes de collusion de membres des forces de sécurité dans la perpétration d'actes de terrorisme », d'« absence de mesures opportunes ou préventives de protection des victimes de la part des autorités de police et du commandement de l'armée », de « maigres renseignements concernant l'organisation des groupes de légitime défense », de préoccupations quant aux informations relatives à l'emploi systématique des exécutions extrajudiciaires. Le Comité a demandé alors au gouvernement algérien « d'adopter des mesures efficaces : a) pour empêcher des attaques et, si elles se produisent quand même, intervenir rapidement pour protéger la population ; b) pour garantir que des enquêtes appropriées soient menées par une instance indépendante pour identifier les coupables et les traduire en justice ; c) pour faire en sorte que, dans tous les cas de massacres, une enquête indépendante soit menée sur le comportement des forces de sécurité à tous les échelons, du plus petit jusqu'au plus élevé, et que des sanctions pénales et disciplinaires soient prises à leur encontre, selon qu'il convient ».

Dans ses observations finales publiées en novembre 2007<sup>23</sup>, le Comité des droits de l'homme est revenu sur ce dossier douloureux des massacres pour constater que le gouvernement algérien n'avait pas respecté ses engagements et que des enquêtes indépendantes devaient être menées pour faire la lumière sur les massacres et les responsables de crimes graves, qu'il s'agisse d'agents de l'État ou de membres de groupes armés, afin qu'ils soient poursuivis et condamnés.

Lors de l'examen du rapport périodique algérien intervenu en octobre 2007, l'un des experts du Comité des droits de l'homme de l'ONU, Sir Nigel Rodley, a qualifié ces graves violations des droits humains de « crimes contre l'humanité ». Il a estimé que ces milliers d'enlèvements, de décès et les massacres « ne se font pas par hasard ou par accident », considérant qu'il y avait là une « pratique systématique ».

La réponse du gouvernement algérien aux questionnements et recommandations de l'ONU a notamment été de discréditer le Comité des droits de l'homme par la bouche de Me Farouk Ksentini, président de l'INDH algérienne, la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme. En novembre 2007, ce dernier a qualifié les informations rapportées par le Comité des droits de l'homme de l'ONU à Genève sur la situation en Algérie d'« affabulations à haut débit et qui relèvent de la bouffonnerie<sup>24</sup> ». Il a accusé le Comité des droits de l'homme de l'ONU de vouloir à travers ces « soupçons », « porter atteinte à la réputation de l'Algérie ». Il a également critiqué les positions de l'ONU lors des grands massacres des années 1990 et condamné le Comité pour avoir « dans le passé pris fait et cause pour le terrorisme contre l'Algérie<sup>25</sup> ».

Au delà de toutes les tentatives des autorités algériennes pour discréditer les personnes appelant à des enquêtes crédibles sur les massacres en Algérie, il faut rappeler que l'ordonnance d'application de la « Charte nationale pour la paix et la réconciliation », promulguée en février 2006, prévoit dans son article 46 une peine de prison pouvant aller de trois à cinq ans pour « quiconque qui, par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'État, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan

21 Mohammed SAMRAOUI, *Chronique des années de sang*, op. cit., p. 282-283.

22 Observations finales du Comité des droits de l'homme de l'ONU sur l'Algérie, CCPR/C/79/Add.95.

23 [http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/AdvanceDocs/CCPR.C.DZA.CO.3.CRP.1\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/AdvanceDocs/CCPR.C.DZA.CO.3.CRP.1_fr.pdf).

24 Farouk KSENTINI, « Il n'y a pas de prisons secrètes en Algérie », *Le Quotidien d'Oran*, 4 novembre 2007.

25 *Ibid.*

international<sup>26</sup> ».

En mai 2008, lors de la 40<sup>e</sup> session du Comité contre la torture, l'ambassadeur d'Algérie auprès de l'ONU en Suisse, M. Idriss Jazairy, a réaffirmé en tant que porte-parole du gouvernement algérien cette interprétation biaisée des crimes de l'État algérien commis dans les années 1990 : « Ceux qui à l'époque, y compris dans la sphère des droits de l'homme, par leur silence et parfois leurs faux-fuyants ont instrumentalisé sa barbarie [du terrorisme] à des fins politiciennes portent une lourde responsabilité dans la perte de vie humaines et les dommages inestimables et irréparables causés au tissu social et à la cohésion nationale<sup>27</sup>. »

## Conclusion

Nous avons tenu à développer ces points impliquant la responsabilité directe et indirecte des autorités algériennes dans le drame des déplacements forcés de populations, parce qu'ils expliquent largement pourquoi ce problème reste aujourd'hui occulté et l'absence de programmes de retour pour les victimes. L'organisme norvégien Internal Displacement Monitoring Center, l'un des rares à avoir suivi tout au long des dernières années ce sujet, a constaté dans son rapport de 2009 que « les personnes déplacées internes n'ont jamais été une priorité pour le gouvernement, ni pendant ni après le conflit. De ce fait, aucune information n'a jamais été disponible sur leur nombre et leur situation<sup>28</sup> ».

L'organisation rappelle qu'en 2000, « le gouvernement a lancé le Plan national de développement agricole et rural (PNDAR), destiné à encourager les personnes déplacées internes et les migrants à rentrer dans leurs villages. Le gouvernement a offert une assistance financière directe aux personnes rentrant dans leurs villages et a mis en place des programmes de réparation des habitations, de création d'emplois et de relance du secteur agricole (BM [Banque mondiale], 27 mars 2003, 20 décembre 2005, 27 juin 2007). Dans les zones rurales en particulier, le gouvernement s'est engagé à bâtir quelque 475 000 nouvelles maisons entre 2005 et 2009 (*La Tribune*, 15 octobre 2006). Ce programme a cependant maintes fois été reporté, souvent du fait de contraintes administratives, notamment liées à l'insuffisance des capacités des administrateurs locaux, et les personnes déplacées internes ont été découragées de rentrer dans leurs villages d'origine par l'absence d'eau de boisson salubre, d'infrastructures générales et d'installations de santé (*El Watan*, 8 janvier 2006, 17 juillet 2005). »

L'État algérien devrait non seulement prendre en considération l'existence des personnes déplacées, mais aussi reconnaître les raisons de ces déplacements. Une véritable politique de réconciliation nationale devrait recenser les personnes qui ont été contraintes de fuir leurs lieux d'origine depuis 1993 en raison de la situation de violence, les indemniser et prévoir de véritables programmes de retour vers les lieux d'origine.

---

26 Ordonnance n° 06-01 du 28 Moharram 1427, correspondant au 27 février 2006, portant mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

27 Déclaration de l'ambassadeur Idriss Jazairy du 2 mai 2008, distribuée lors de l'examen du rapport périodique algérien par le Comité contre la torture.

28 INTERNAL DISPLACEMENT MONITORING CENTER (IDMC du Norwegian Refugee Council), *Les Besoins des personnes déplacées internes exclues du processus de réconciliation nationale*, 29 septembre 2009, <http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/%28httpEnvelopes%29/14D5F6569EB170E1C12576B10056CA5C?OpenDocument&count=10000>